



Mention

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Monitr
belg***20133214***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**02 NOV. 2020**Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0871 690 696

Nom Espace Kegeljan
(en entier) :

(abrégé) ::

Forme légale : SCRL

Adresse complète du siège : Avenue de Marlagne 52 - 5000 NAMUR

Objet de l'acte : Démissions - Nominations

Extrait du PV de l'assemblée générale du 04/09/2020

9. Mandat du conseil d'administration

Le CA peut compter jusqu'à 10 membres (6 fondateurs et 4 autres sièges). Comme aucune candidature n'a été reçue, le conseil d'administration reste composé de 9 membres (mandat de 2017 à 2021).

Trois administrateurs personnes morales procèdent au changement de leur représentant permanents.

Boutique de Gestion asbl : Christelle BERNARD (depuis le 18/06/2020)

remplace Eric MIKOLAJCZAK

Ecodota asbl : Julien HORDIES (depuis le 18/08/2020) remplace Didier MARIEL

Etopia asbl : Patrick DUPRIEZ (depuis le 19/11/2019) remplace José DARAS

Le conseil d'administration se compose donc comme suit :

Fondateurs :

Association	Représentée par
ALEAP asbl	Ann PAQUET
Boutique de Gestion asbl	Christelle BERNARD (depuis le 18/06/2020)
Ecodota asbl	Julien HORDIES (depuis le 18/08/2020)
Editions Namuroises asbl	René ROBAYE
Etopia asbl	Patrick DUPRIEZ (depuis le 19/11/2019)
Forma asbl	Sophie LINSMEAU

Autres sièges :

Association	Représentée par
Indépendant	Marie BERTRAND
Mirena	Sandrine EVERARD
Indépendant	Étienne LEFEVRE

i. Collège des fondateurs : 164 voix sur 164 présentes ou représentées.

ii. Collège des coopérateurs : 6 604 voix sur 6 604 présentes ou représentées.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

10. Mandat du conseil du réviseur

- a. Le mandat de commissaire arrive à échéance avec la clôture de l'exercice 2019. Le Conseil d'Administration présente les 4 offres reçues et recommande, après analyse, de renouveler le mandat du cabinet Maillard, Dethier & Co.
L'assemblée générale prend connaissance des offres pour le mandat de réviseur et des émoluments (2020 à 2022).
- b. L'assemblée générale mandate le bureau Maillard, Dethier & Co comme commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022. Les émoluments sont fixés à 2.500 € HTVA par an.
 - i. Collège des fondateurs: 164 voix sur 164 présentes ou représentées.
 - ii. Collège des coopérateurs: 6 604 voix sur 6 604 présentes ou représentées.